(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) EP 1 624 136 A2

(12) DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
08.02.2006 Bulletin 2006/06

(51) Int Cl.:
E04H 4/10 *(2006.01)*

(21) Numéro de dépôt: **05380172.6**

(22) Date de dépôt: **28.07.2005**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(30) Priorité: **05.08.2004 FR 0451796**

(71) Demandeur: **Interpool S.A.S.**
66000 Perpignan (FR)

(72) Inventeurs:
- **Souchard, Philippe,**
  c/o Interpool, S.A.S.
  66000 Perpignan (FR)
- **Lecomte,Yves,**
  c/o Interpool, S.A.S.
  66000 Perpignan (FR)

(74) Mandataire: **Pastells Teixido, Manuel**
c/o PASTELLS & ARAGONES, S.L.,
Pau Claris, 138 5o 1a
08009 Barcelona (ES)

(54) Plaques de support destinées à un rouleau d'enroulement de la couverture de piscines

(57) Les plaques sont déposées contre deux parois opposées de la piscine et sont fixées au niveau du bord supérieur (B) desdites parois. Selon une caractéristique de ces plaques de support, celles-ci comprennent deux éléments : une plaque verticale (1), essentiellement plate, déposée sur la paroi de la piscine, et une plaque en coupe angulaire (2), formant un plan horizontal (3) qui doit être fixé sur le bord supérieur (B) de la piscine, et un plan court vertical qui détermine un rebord (4) auquel vient se fixer de manière amovible le bord supérieur (5) de la plaque verticale (1). A cette fin, ledit bord supérieur (5) présente un faible gradin (6) dans le sens de sa longueur qui détermine un logement où vient s'insérer le rebord (4) vertical de la plaque en coupe angulaire (2).

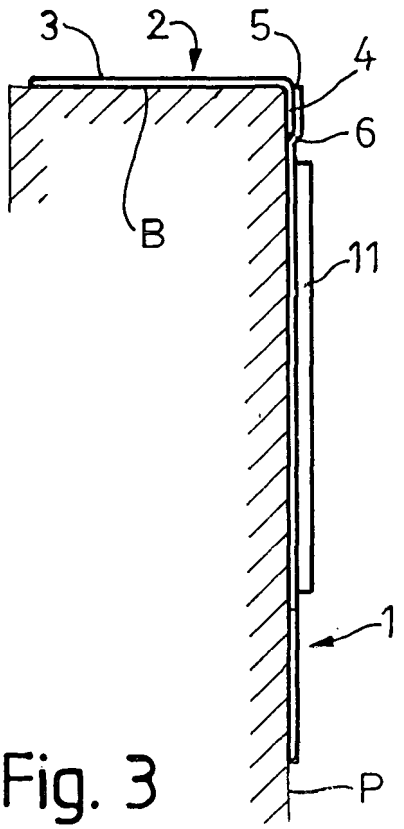

Fig. 3

EP 1 624 136 A2

Description

[0001] La présente invention concerne des plaques de support destinées à un rouleau d'enroulement de la couverture de piscines.

[0002] Ces plaques sont, de nos jours, constituées d'une pièce unique qui forme un plan vertical, sur lequel sont fixés le moteur électrique, qui entraîne le rouleau en rotation, et les supports-paliers, qui reçoivent celui-ci, et un plan horizontal, qui est fixé sur le bord de la paroi de la piscine sur laquelle sont appliquées deux desdites plaques disposées au niveau de parois opposées de la piscine.

[0003] Sur le plan horizontal de ces plaques, la piscine est achevée en posant des pièces en céramique ou autre matériau, dalles ou d'autres types de finition qui sont fixés de sorte qu'ils forment le bord visible du contour de la piscine.

[0004] Cet agencement a comme inconvénient que, lorsqu'il est nécessaire de retirer lesdites plaques de support soit pour réparer une panne des mécanismes d'enroulement, soit à des fins d'entretien, les éléments de finition fixés sur le plan horizontal desdites plaques doivent être enlevés, et, en général, ils doivent être cassés afin de pouvoir les enlever, et doivent être posés à nouveau après la réinstallation des plaques de support. Ceci s'avère, comme on peut le supposer, assez complexe et, en outre, exige des frais élevés en matériaux et en main-d'oeuvre.

[0005] Un objet de cette invention consiste à fournir des plaques de support aptes à être installées et retirées de la piscine sans avoir à retirer les éléments de finition de bord de la piscine.

[0006] Ceci est obtenu en constituant lesdites plaques de support à partir de deux éléments : une plaque verticale, essentiellement plate, appliquée sur la paroi de la piscine, et une plaque en coupe angulaire formant un plan horizontal, qui doit être fixé sur le bord supérieur de ladite paroi, et un plan court vertical, qui détermine un rebord à angle sur lequel vient se fixer de manière amovible le bord supérieur de la plaque verticale.

[0007] Ledit bord supérieur présente un faible gradin dans le sens de sa longueur, lequel détermine un logement où vient s'ajuster le rebord vertical de la plaque en coupe angulaire.

[0008] L'une de ces plaques verticales est destinée à supporter le moteur électrique qui doit entraîner le rouleau en rotation, et l'autre est destinée à porter le support-palier servant à recevoir l'extrémité libre du rouleau.

[0009] Grâce à cette disposition, il devient possible d'avoir accès aux mécanismes et d'assurer l'entretien de l'ensemble de la couverture à un moindre frais, en raison de la facilité d'intervention sur ceux-ci. Ces caractéristiques et d'autres ressortiront de la description détaillée suivante, laquelle, à des fins de facilité de compréhension, est accompagnée d'une planche de dessins sur laquelle est représenté un mode de réalisation qui est cité seulement à titre d'exemple non limitatif de la portée de la présente invention.

[0010] Sur les dessins :

Les figures 1 et 2 illustrent, en vue en perspective, les plaques de support qui font l'objet de l'invention et qui sont respectivement destinées à supporter le moteur et le support-palier de l'extrémité libre du rouleau, et

les figures 3 et 4 montrent lesdites plaques de support, en vue du dessus latérale, telles qu'installées dans la piscine, correspondant respectivement aux plaques des figures 1 et 2.

[0011] Ces plaques de support comprennent deux éléments, l'un constitué d'une plaque verticale 1, essentiellement plate, qui est appliquée sur la paroi P de la piscine, et l'autre constitué d'une plaque en coupe angulaire 2 présentant un plan horizontal 3, qui doit être fixé sur le bord supérieur B de ladite paroi, et un plan court vertical qui forme un rebord 4 sur lequel est ajusté de manière amovible le bord supérieur 5 de la plaque verticale 1. Ledit bord 5 présente un faible gradin 6 sur toute sa longueur qui détermine un logement dans lequel ledit rebord 4 vient s'insérer.

[0012] En vue de favoriser lesdites fixations, le plan horizontal 3 de la plaque angulaire 2 présente les orifices 7, et son rebord 4 présente les orifices 8 en correspondance aux orifices 9 du bord supérieur de la plaque 1.

[0013] Dans le cas représenté, la plaque 1 des figures 1 et 3 est destinée à supporter le moteur électrique (non représenté), lequel, pendant sa rotation, doit entraîner le rouleau autour duquel la couverture s'enroule, les orifices 10 étant ménagés à cet effet, ainsi qu'un encastrement central vertical 11 qui forme un caniveau à travers lequel sont passés les fils électriques destinés à l'alimentation électrique dudit moteur ; et la plaque 1 des figures 2 et 4 est destinée à maintenir le support-palier (non représenté) auquel vient se coupler l'extrémité libre du rouleau, ladite plaque présentant à cet effet les moyens correspondants, étant, dans ce cas, formés par les tiges 12.

[0014] Dans certains types d'installation de piscines, il ne sera pas nécessaire de disposer des plaques en coupe angulaire 2, dans lesquels cas on n'utilisera que les plaques verticales 1, qui viendront être fixées directement sur les parois P de la piscine à l'aide de tout moyen quelconque, soit, par exemple, par ancrage mécanique, soit par un adhésif approprié.

[0015] Dans le cas représenté, la plaque verticale 1 est apte à supporter le moteur qui se trouve installé à l'intérieur du rouleau, c'est-à-dire immergé dans l'eau de la piscine. Cependant, ladite plaque est apte à supporter également le moteur sur sa partie la plus supérieure, celui-ci se trouvant dans ce cas sur le niveau de l'eau.

[0016] L'invention, dans son essence, peut être mise en oeuvre selon d'autres modes de réalisation qui diffèrent seulement en détails de celui qui a été décrit à seul titre d'exemple, sans sortir du cadre de la présente invention

Revendications

1. Plaques de support destinées au rouleau d'enroulement de la couverture de piscines, lesquelles sont appliquées contre deux parois opposées de la piscine et sont fixées au niveau du bord supérieur desdites parois, **caractérisées en ce qu'**elles comprennent deux éléments : une plaque verticale (1), essentiellement plate, déposée sur la paroi (P) de la piscine, et une plaque en coupe angulaire (2) formant un plan horizontal (3) qui doit être fixé sur le bord supérieur (B) de ladite paroi (P), et un plan court vertical qui détermine un rebord (4) auquel est fixé de manière amovible le bord supérieur (5) de la plaque verticale (1).

2. Plaques de support destinées au rouleau d'enroulement de la couverture de piscines selon la revendication 1, **caractérisées en ce que** le bord supérieur (5) de la plaque verticale (1) présente un faible gradin (6) dans le sens de sa longueur qui détermine un logement où est ajusté le rebord (4) vertical de la plaque en coupe angulaire (2).

3. Plaques de support destinées au rouleau d'enroulement de la couverture de piscines selon la revendication 1, **caractérisées en ce que** la plaque (1) servant à supporter le moteur électrique qui entraîne le rouleau comprend un encastrement central vertical (11) formant un caniveau à travers lequel sont passés les fils électriques destinés à alimenter en électricité le moteur, tandis que l'autre plaque (1) comprend des moyens destinés à assembler le support-palier auquel vient se coupler l'extrémité libre du rouleau.

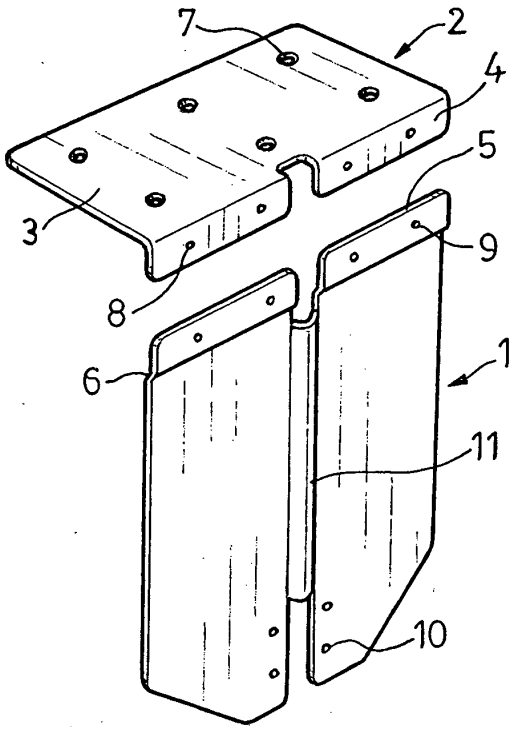

Fig. 1

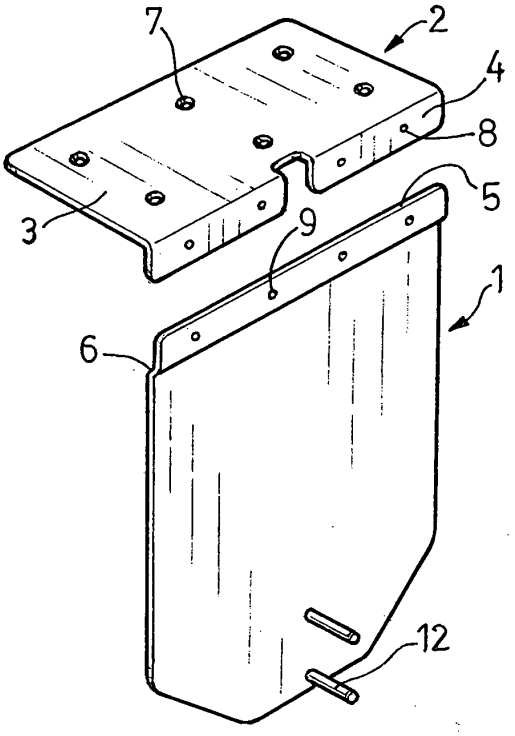

Fig. 2

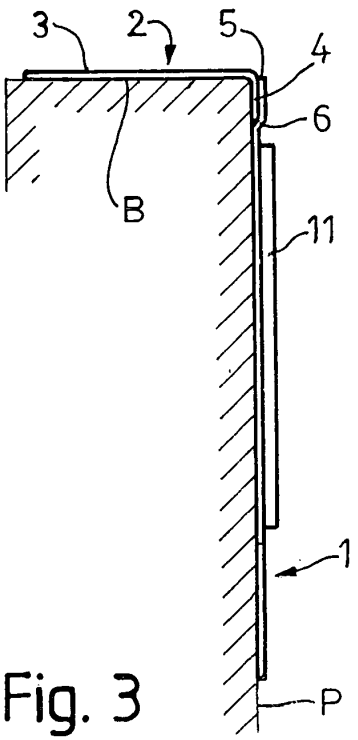

Fig. 3

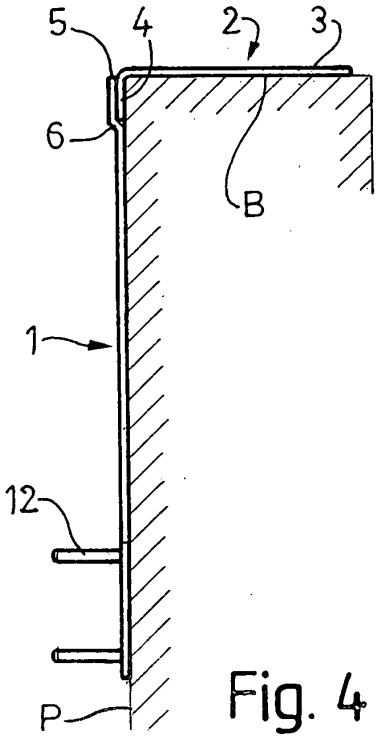

Fig. 4